Envoyé en préfecture le 12/05/2026
Reçu en préfecture le 12/05/2026
Publié le
ID : 022-212201289-20260320-2026_22-DE

REPUBLIQUE FRANCAISE

Département des Côtes d'Armor

LOCARN
COTES D'ARMOR

Extrait du registre des délibérations du Conseil Municipal de la Commune de LOCARN

Séance ordinaire 20 mars 2026

Date de convocation
16/03/2026

Date d'affichage
16/03/2026

Nombre de conseillers
En exercice : 11
Présents : 11
Absents : 0
Procurations : 0

L'an deux mille vingt-six, le vingt mars, à dix-neuf heures, le Conseil Municipal de la Commune de LOCARN, dûment convoqué par le Maire, s'est assemblé dans la salle multifonctions de la commune.

Présents : C. DE QUELEN, P. LEBOURG, C. CIVI, P. MANSAN, L. CROSNIER, C. DALLONGEVILLE, C. BECHET, P-A. MARTINEZ, C. BONARD, F. LEYOUR, M. LOUEDEC
Absents excusés :
Absents non excusés :

Secrétaire de séance : P. LEBOURG

N° 2026-22

Détermination du nombre d'adjoints

Considérant que le nombre d'adjoints ne peut excéder 30% de l'effectif légal du Conseil municipal,

Considérant que ce pourcentage donne pour la commune un effectif maximum de trois adjoints,

Après avoir entendu l'exposé de M. le Maire,

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents :

- **DECIDE** d'approuver la création de trois (3) postes d'adjoints au Maire.

Pour extrait certifié conforme,
Le maire,
Christophe DE QUELEN

MAIRIE de LOCARN (Côtes d'Armor)